

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2436

15 décembre 2009

SOMMAIRE

A.D.M. Finances S.A.	116882	Maple Investments S.A.	116921
ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l.	116889	Marisca, S. à r.l.	116883
Alloy 2000 B.V.	116884	Mirai S.A.H.	116926
Auto-Moto-Ecole Mathieu Drive & Fun S.à r.l.	116883	M.M.C.L. S.A.	116884
Autre Part S.à r.l.	116888	Mondorf Investments S.A.	116927
Becastiën S.A.	116886	MTLP Investment S.C.A.	116921
Beta Commodities S.A.	116898	Multimedcom	116915
Burnthor SA	116884	NGI 3E International	116919
CAM Immobilière S.A.	116886	Omnicom Lux	116926
CENTRAL CONSTRUCTION (Luxem- bourg) S.A.	116885	PBLuxembourg S.A.	116917
Cinsault Luxembourg S.à r.l.	116882	Pembroke European Investments S.à r.l.	116885
Diam International S.à r.l.	116928	Project Bird GP ULC SCS	116901
DL Quality Asset Management S.A.	116913	Q.A.T. II Investments S.A.	116901
Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fi- duciaire d'Expertises Comptables et Fis- cales	116912	Quatuor S.A.	116886
Flims S.A.	116925	Quatuor S.A.	116887
Futuristic Brands S.A.	116912	Realkapital 1 S.à r.l.	116882
IBC International Holdings S.A. Fulcrum	116888	REM Luxembourg S.à r.l.	116913
IH International S.A.	116919	Rowisc Holding S.A.	116920
Immobilière EMTE S.à r.l.	116917	Salve Holdings S.A.	116885
Innova Europe S.à r.l.	116917	Sapam S.A.	116887
International Business Operations	116921	Sherleny Investments S.A.	116918
Jacof S.à r.l.	116918	Skytation	116916
Lagorno S.A.	116916	Supercars Sàrl	116927
Le Floor S.à r.l.	116921	Swiss Finance & Property Management .	116915
L.F. Luxembourg S.à r.l.	116918	Sycamore Luxembourg S.A.	116925
L.Q.H. S.A.	116920	Tolhuin S.A.	116914
LSF Lux Investments II S.à r.l.	116915	Tom's Fleesch S.A.	116900
Luxinvestor International S.A.	116920	UPRN 1 SE, Luxembourg branch	116920
Luxuriant S.à r.l.	116926	VTS Group S.A.	116888
		World Minerals International Sales	116883
		Zellam S.A.	116887
		Zento S.A.H.	116914

Realkapital 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 138.879.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11 novembre 2009 que:

- Monsieur Tore BORTHEN donne sa démission en tant que gérant de la société avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009148954/13.

(090179832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Cinsault Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.994.

Lors du transfert de parts en date du 4 novembre 2009, l'associé unique Parlay Finance Company S.A., avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 1,000 parts sociales à la société Celso S.à r.l. avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistré au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 145 874.

Dès lors, la société Celso S.à r.l. devient l'associé unique de la société et détient la totalité des 1,000 parts sociales de la société Celso S.à r.l. Le transfert de parts sociales sera enregistré dans le registre des associés de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Cinsault s.à r.l.

M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2009148972/19.

(090180274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

A.D.M. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.512.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2009

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la révocation des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Abd-el-hak AIN, né le 29 octobre 1964 à Talsint Centre (Maroc) et demeurant à B-1020 Bruxelles, Cité Modèle 7/504B, NN 641029 435-12.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Jean-Marc COUTURIER, né le 07 juin 1958 à Thionville (France) et demeurant à F-57640 Bettelainville, 17, rue de Metz.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signatures

Référence de publication: 2009148950/22.

(090179740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Auto-Moto-Ecole Mathieu Drive & Fun S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, Montée Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 145.016.

—
Cession de parts sociales

Suite à deux conventions de cession de parts sociales sous-seing privé du 21 octobre 2009 et acceptées par le gérant technique et un gérant administratif au nom de la Société, il résulte que les cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social de la Société sont détenues par:

- Monsieur Paul MATHIEU, né à Luxembourg, le 21 février 1967, instructeur d'auto école, demeurant à L-7343 Steinsel, 14, rue des Templiers, deux cent quatre-vingt-dix parts sociales 290
- Monsieur Possidonio dit Possi DUARTE DO NASCIMENTO, né à Chaos (Portugal), le 13 mai 1967, instructeur d'auto-école, demeurant à L-6141 Junglinster, 3, Station Radio, deux cent dix part sociales 210

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Paul MATHIEU / Possidonio dit Possi DUARTE DO NASCIMENTO

Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2009148973/21.

(090180200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

World Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 52.699.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 30 septembre 2009 que:

- Monsieur Paul BAZIREAU a été nommé Président du Conseil d'Administration de la Société.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009148974/15.

(090180356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Marisca, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 26.223.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2009

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2009, les associés ont pris la résolution suivante:

L'assemblée a pris acte de la cession de parts sociales sous seing privé ci-après intervenue:

- l'associé Monsieur Paul THILL, administrateur de société, demeurant à L- 6948 Niederaanven, 10, Vir Reischtert, a cédé en date du 17 septembre 2009 ses 167 parts sociales de la société MARISCA S.A R.L., à la société anonyme PARTICIPATIONS A&F, avec siège social à L- 7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

Les associés ont confirmé par la présente la parfaite validité de la convention / cession de parts sociales mentionnée ci-dessus.

Mersch, le 16 octobre 2009.

N. AREND

Associé-gérant

Référence de publication: 2009149105/18.

(090180829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

M.M.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 115.145.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 novembre 2009

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Michel LECLERCQ, dirigeant de sociétés, demeurant au 14BIS, rue d'Estafflers, 7520 Templeuve, Belgique,
qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

La dénomination sociale du commissaire aux comptes de la Société est modifiée comme suit:

H.R.T. Révision S.A.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009149107/18.

(090181066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Alloy 2000 B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.718.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de Conseil d'administration de la société tenue en date du 25 septembre 2009 que:

- Les démissions de leurs fonctions de gérants de la société de Messieurs James COCHRANE, Mark MIDGLEY, Jai-krishna SARAF et Johannes SITTARD ont été acceptées;
- Le conseil de gérance de la société est désormais composé de deux membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149119/18.

(090181084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Burnthor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 30.217.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Par Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2009149307/18.

(090180839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Salve Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.052.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Par Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2009149306/23.

(090180833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pembroke European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.376.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56221bis ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009149305/12.

(090180731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

CENTRAL CONSTRUCTION (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 56.508.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au Siège Social en date du 27 novembre 2008*

La démission de Monsieur Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat au 27 octobre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marc FABER est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CENTRAL CONSTRUCTION (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149312/19.

(090180874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Becastiën S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.430.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 22 octobre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 22 octobre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 22 octobre 2009 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A., avec effet au 22 octobre 2009.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009149310/22.

(090180869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

CAM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.122.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

M. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent T.C.G. Gestion S.A., avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Par Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2009149308/22.

(090180841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Quatuor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.493.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149293/10.

(090180625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Sapam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.673.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 4 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 4 novembre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 4 novembre 2009 en tant que représentant permanent de T.C.G Gestion S.A., avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G Gestion S.A., avec effet au 4 novembre 2009.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Par Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2009149304/22.

(090180828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Zellam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.199.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 4 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 4 novembre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommée en date du 4 novembre 2009 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A., avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A., avec effet au 4 novembre 2009.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Par Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2009149302/22.

(090180825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Quatuor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.493.

Les comptes annuels au 21 DECEMBRE 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149294/10.

(090180628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

VTS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.449.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Par Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2009149314/23.

(090180897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

IBC International Holdings S.A. Fulcrum, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 52.765.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Par Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2009149311/18.

(090180873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Autre Part S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 8, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 103.664.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 25 novembre 2009.

AUTRE PART s.à r.l.

L-4621 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2009149289/13.

(090180716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.998.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ALcontrol Investors (Cayman) L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by ALcontrol Investors (Cayman) GP Ltd, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, its general partner,

here represented by Maître Patrick CHANTRAIN, Avocat à la Cour, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 November 2009.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 148.998, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 3 November 2009, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. The corporate capital is set at 60,000.- EUR (sixty thousand Euro) represented by 60,000 (sixty thousand) shares with a nominal value of 1.- EUR (one Euro) each, all subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class P shares and Class S shares, and to allot out of the 60,000 (sixty thousand) existing shares 38,316 (thirty-eight thousand three hundred sixteen) shares to the Class A, 12,434 (twelve thousand four hundred thirty-four) shares to the Class B, 7,250 (seven thousand two hundred fifty) shares to the Class C, 1,000 (one thousand) shares to the Class P and 1,000 (one thousand) shares to the Class S.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the articles of incorporation of the Company and to restate the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only, which may be convertible, and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. In particular, the Company may issue (i) priority convertible warrants (hereafter the "Priority Warrants") on the terms set out in a warrants agreement to be entered into on or around 17 November 2009 by and among the Company and ALcontrol Investors (Cayman) L.P. and (ii) subordinated convertible warrants (hereafter the "Subordinated Warrants") on the terms set out in a warrants agreement to be entered into on or around 17 November 2009 by and among the Company and ALcontrol Investors (Cayman) L.P. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity identified by the investment manager of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations

or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "ALcontrol Investors (Luxembourg) S.a r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 60,000.- (sixty thousand Euros), represented by 38,316 (thirty-eight thousand three hundred sixteen) Class A shares, 12,434 (twelve thousand four hundred thirty-four) Class B shares, 7,250 (seven thousand two hundred fifty) Class C shares, 1,000 (one thousand) Class P shares and 1,000 (one thousand) Class S shares, each share with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) and with such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paid-up.

Save as otherwise provided for in these Articles, the Company may redeem its own shares in accordance with the provisions set forth hereafter.

The Company may not redeem any Class A, Class B or Class C shares until (i) the Priority Warrants and the Class P shares have been redeemed and/or exercised in full and (ii) the Subordinated Warrants and the Class S shares have been redeemed and/or exercised in full in accordance with the provisions of this article 6 and any such redemption shall be pro rata across the Class A, Class B and Class C shares.

Subject to article 16 the Company may redeem the Class P and the Class S shares at any time and the amount of the redemption price shall be calculated as follows:

(a) to the extent that the Cumulative Amount is less than or equal to EUR 87,745,406.- (eighty-seven million seven hundred forty-five thousand four hundred six Euros), the holders of the Class P shares shall be entitled to be paid 5.75 (five point seventy-five) per cent, of the Relevant Amount in consideration of the redemption of a number of Class P shares calculated by multiplying the number of the Class P shares originally issued by a proportion equal to the Relevant Amount divided by EUR 87,745,406.- (eighty-seven million seven hundred forty-five thousand four hundred six Euros);

(b) to the extent that the Cumulative Amount exceeds EUR 87,745,406.- (eighty-seven million seven hundred forty-five thousand four hundred six Euros) but is less than the Overall Cap, the holders of the Class S shares shall be entitled to be paid:

(i) to the extent that the Cumulative Amount does not exceed or is equal to EUR 109,681,757.- (one hundred nine million six hundred eighty-one thousand seven hundred fifty-seven Euros) such amount as shall ensure that following payment the holders of the Class S shares shall have received 5 (five) per cent, of the amount by which the Cumulative Amount exceeds EUR 87,745,406.- (eighty-seven million seven hundred forty-five thousand four hundred six Euros);

(ii) to the extent that the Cumulative Amount is more than EUR 109,681,757.- (one hundred nine million six hundred eighty-one thousand seven hundred fifty-seven Euros) and does not exceed or is equal to EUR 131,618,109.- (one hundred thirty-one million six hundred eighteen thousand one hundred nine Euros) such amount as shall ensure that following payment the holders of the Class S shares shall have received 7.5 (seven point five) per cent, of the amount by which the Cumulative Amount exceeds EUR 87,745,406.- (eighty-seven million seven hundred forty-five thousand four hundred six Euros);

(iii) to the extent that the Cumulative Amount is more than EUR 131,618,109.- (one hundred thirty-one million six hundred eighteen thousand one hundred nine Euros) and does not exceed or is equal to EUR 153,554,460.- (one hundred fifty-three million five hundred fifty-four thousand four hundred sixty Euros) such amount as shall ensure that following payment the holders of the Class S shares shall have received 10 (ten) per cent, of the amount by which the Cumulative Amount exceeds 87,745,406.- (eighty-seven million seven hundred forty-five thousand four hundred six Euros);

(iv) to the extent that the Cumulative Amount is more than EUR 153,554,460.- (one hundred fifty-three million five hundred fifty-four thousand four hundred sixty Euros) such amount as shall ensure that following payment the holders of the Class S shares shall have received 12.5 (twelve point five) per cent, of the amount by which the Cumulative Amount exceeds EUR 87,745,406.- (eighty-seven million seven hundred forty-five thousand four hundred six Euros),

in each case in consideration of the redemption of such proportion of the Class S shares in issue as equals the amount to be paid to holders of the Class S shares (the Outstanding Balance) x 12.5 per cent.

Insofar as the payment of the entire Relevant Amount to the holders of the Class S shares would be insufficient to satisfy their entitlement as mentioned at paragraph (b) above, there shall be clawed back from the holders of the Subordinated Warrants such amount as if paid to the holders of Class S shares shall satisfy such entitlement and such sums shall be paid to the holders of Class S shares and shall thereafter be treated as if they had been paid as Relevant Amount to those holders rather than to the holders of Subordinated Warrants.

Each redemption of some but not all of the Class P shares or the Class S shares shall be made amongst the holders thereof pro rata to their holding of Class P shares or Class S shares as applicable.

A "Change of Control" occurs when (i) more than 50 (fifty) % of the Class A, Class B and Class C shares in issue cease to be held by ALcontrol Investors (Cayman) LP. or (ii) more than 50 (fifty) % of the A-units issued by ALcontrol Investors (Cayman) L.P. cease to be held by any of the GSO Funds and the Babson Funds.

"Affiliates" means any subsidiary or holding entity of any holder of units in ALcontrol Investors (Cayman) L.P. or another subsidiary of such holding entity.

"Babson Funds" has the meaning given to it in the Limited Partnership Agreement.

"Cash Surplus" has the meaning given to it in the Limited Partnership Agreement.

"Cumulative Amount" shall bear the meaning indicated in the definition of Relevant Amount.

"Deal Costs" means any reasonable costs and expenses incurred by any member of the Group for the purposes of enabling or otherwise in connection with a Change of Control and shall include any reasonable out of pocket expenses incurred by any holder of units in ALcontrol Investors (Cayman) L.P. or its Affiliates for the purposes of enabling a Change of Control.

"Group" means ALcontrol Investors (Cayman) L.P. and its subsidiaries.

"GSO Funds" has the meaning given to it in the Limited Partnership Agreement.

"Intra Group Receivables" has the meaning given to it in the Limited Partnership Agreement.

"Limited Partnership Agreement" means the amended and restated limited partnership agreement in respect of ALcontrol Investors (Cayman) L.P. entered into by the GSO Funds, the Babson Funds, Credit Suisse AG, London Branch, Commerzbank AG, Almack SA, Fugu CLO B.V., ALcontrol Investors (Cayman) GP Ltd (in its capacity as general partner of ALcontrol Investors (Cayman) L.P.) and others dated on or about the date hereof, as amended from time to time.

"Outstanding Balance" means the Overall Cap less an amount equal to the excess of the Cumulative Amount over the Relevant Amount.

"Overall Cap" means EUR 208,142,513.- (two hundred eight million one hundred forty-two thousand five hundred thirteen Euros) together with any accrued interest on the Intra Group Receivables.

"Proceeds of Sale" means an amount equal to the consideration paid for any and all classes of instruments and/or securities in the Company or ALcontrol Investors (Cayman) L.P. pursuant to the transaction giving rise to a Change of Control less Deal Costs.

"Relevant Amount" means:

1. where the redemption is stated to occur on a Cash Surplus arising, the amount thereof;
2. where the redemption is stated to occur on a Change of Control, the Proceeds of Sale;
3. at any other redemption, the fair market value of the Intra Group Receivables;

but the Relevant Amount shall exclude any amounts which (directly or indirectly) have previously been included in a Relevant Amount. The "Cumulative Amount" is the aggregate of the Relevant Amount and any amount which has previously constituted a Relevant Amount.

"Warrant Instruments" means the instruments governing the Priority Warrants and the Subordinated Warrants.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed (the "Excess"), the redemption may only be made to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the Excess. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles, and in particular in case of issue of shares in accordance with the Warrant Instruments.

Art. 8. Payments. Save as otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with. In particular, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may appoint directors in the companies in which the Company holds an equity participation only with the prior approval of its shareholder(s).

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st April and ends on the 31st March, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st March 2010.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The net profit of the Company is the gross profits of the Company stated in the annual accounts less deductions of general expenses, amortisation and expenses. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s), in accordance with the provisions set forth hereafter.

No dividends shall be paid to the shareholder(s) until (i) the Priority Warrants and the Class P shares have been redeemed and/or exercised in full, as applicable, and (ii) the Subordinated Warrants and the Class S shares have been redeemed and/or exercised in full, as applicable, in accordance with article 6 of the present Articles.

Subject to the above paragraph, interim dividends may be distributed, at any time, and in accordance with the provisions set forth in this article 16, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration in accordance with this article 16, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) 12.5 (twelve point five) % of such dividend declared shall be allocated to the holder(s) of Class C shares, and
- (ii) the balance shall be allocated pro rata to the holder(s) of Class A and Class B shares.

Art. 17. Waiver or capitalization. No waiver or capitalization of the Intra Group Receivables shall take place without the consent of the holders of the Class P shares and the Class S shares.

Art. 18. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ALcontrol Investors (Cayman) L.P., une société constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, représentée par ALcontrol Investors (Cayman) GP Ltd, établie et ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, son general partner,

ici représentée par Maître Patrick CHANTRAIN, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.998, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 novembre 2009, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. Le capital social est fixé à 60.000.- EUR (soixante mille Euros) représenté par 60.000 (soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune.

III. La comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de créer des parts sociales de Classe A, des parts sociales de Classe B, des parts sociales de Classe C, des parts sociales de Classe P et des parts sociales de Classe S, et d'affecter 38.316 (trente-huit mille trois cent seize) parts sociales existantes à la Classe A, 12.434 (douze mille quatre cent trente-quatre) parts sociales existantes à la Classe B, 7.250 (sept mille deux cent cinquante) parts sociales existantes à la Classe C, 1.000 (mille) parts sociales existantes à la Classe P et 1.000 (mille) parts sociales existantes à la Classe S.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier les statuts de la Société, ainsi qu'une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement, qui peuvent être convertibles, et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. En particulier, la Société pourra émettre

(i) des warrants convertibles prioritaires (ci-après les "Warrants Prioritaires") dans des termes prévus dans un contrat de warrants daté aux environs du 17 novembre 2009 et conclu entre la Société et ALcontrol Investors (Cayman) L.P. et

(ii) des warrants convertibles subordonnés (ci-après les "Warrants Subordonnés") dans des termes prévus dans un contrat de warrants daté aux environs du 17 novembre 2009 et conclu entre la Société et ALcontrol Investors (Cayman) L.P. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre entité identifiée par le gestionnaire d'investissement du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers ou mobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 60.000,- (soixante mille euros) représenté par 38.316 (trente-huit mille trois cent seize) parts sociales de Classe A, 12.434 (douze mille quatre cent trente-quatre) parts sociales de Classe B, 7.250 (sept mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe C, 1.000 (mille) parts sociales de Classe P et 1.000 (mille) parts sociales de Classe S, chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) et avec des droits et obligations prévus dans les présents Statuts, toutes souscrites et entièrement libérées.

Sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, la Société peut racheter ses propres parts sociales en conformité avec les dispositions qui suivent.

La Société ne peut racheter les parts sociales de Classe A, de Classe B ou de Classe C avant (i) que les Warrants Prioritaires et les parts sociales de Classe P n'aient été rachetés et/ou exercés entièrement et (ii) que les Warrants Subordonnés et les parts sociales de Classe S aient été rachetées et/ou exercées entièrement en conformité avec les dispositions du présent article 6, et tout rachat devra se faire au pro rata pour les parts sociales de Classe A, de Classe B et de Classe C.

Sujet à l'article 16 la Société peut racheter les parts sociales de Classe P et de Classe S à tout moment et le montant du prix de rachat doit être calculé comme suit:

(a) dans la mesure où le Montant Cumulé est inférieur ou égal à EUR 87.745.406,- (quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent six euros), les détenteurs des parts sociales de Classe P auront le droit d'être payés 5,75 (cinq virgule soixante quinze) pour cent du Montant Approprié en considération du rachat d'un nombre de parts sociales de Classe P calculé en multipliant le nombre de parts sociales de Classe P originaires émises par la proportion étant égale au Montant Approprié divisé par EUR 87.745.406,- (quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent six euros);

(b) dans la mesure où le Montant Cumulé excède EUR 87.745.406,- (quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent six euros) mais est inférieur au Cap Global, les détenteurs des parts sociales de Classe S auront le droit d'être payés:

(i) dans la mesure où le Montant Cumulé n'excède pas ou est égal à EUR 109.681.757,- (cent neuf millions six cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-sept euros), un montant qui devra garantir que suivant paiement les détenteurs de parts sociales de Classe S auront reçu 5 (cinq) pour cent du montant pour lequel le Montant Cumulé excède EUR 87.745.406,- (quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent six euros)

(ii) dans la mesure où le Montant Cumulé est supérieur à EUR 109.681.757,- (cent neuf millions six cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-sept) et n'excède pas ou est égal à EUR 131.618.109,- (cent trente et un millions six cent dix-huit mille cent neuf euros), un montant qui devra garantir que suivant paiement les détenteurs de parts sociales de Classe S auront reçu 7,5 (sept virgule cinq) pour cent du montant pour lequel le Montant Cumulé excède EUR 87.745.406,- (quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent six euros);

(iii) dans la mesure où le Montant Cumulé est supérieur à EUR 131.618.109,- (cent trente et un millions six cent dix-huit mille cent neuf euros) et n'excède pas ou est égal à EUR 153.554.460 (cent cinquante-trois millions cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante euros), un montant qui devra garantir que suivant paiement les détenteurs de parts sociales de Classe S auront reçu 10 (dix) pour cent du montant pour lequel le Montant Cumulé excède EUR 87.745.406,- (quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent six euros);

(iv) dans la mesure où le Montant Cumulé est supérieur à EUR 153.554.460 (cent cinquante-trois millions cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante euros), un montant qui devra garantir que suivant paiement les détenteurs de parts sociales de Classe S auront reçu 12,5 (douze virgule cinq) pour cent du montant pour lequel le Montant Cumulé excède EUR 87.745.406,- (quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quarante-cinq mille quatre cent six euros),

dans tous les cas en considération du rachat d'une proportion de parts sociales de Classe S émises égale à Montant à payer aux détenteurs de parts sociales de Classe S (Montant Ouvert) x 12,5 pour cent

Pour autant que le paiement en entier du Montant Approprié aux détenteurs des parts sociales de Classe S serait insuffisant à satisfaire leurs droits comme décrits au paragraphe (b) ci-dessus, il devrait être récupéré des détenteurs des Warrants Subordonnés un montant qui si payé aux détenteurs des parts sociales de Classe S satisferait leurs droits, et telle somme devra être payée aux détenteurs des parts sociales de Classe S et devra par la suite être traitée comme si elle leur avait été payée comme Montant Approprié plutôt qu'aux détenteurs des Warrants Subordonnés.

Chaque rachat d'une partie mais pas de la totalité des parts sociales de Classe P ou des parts sociales de Classe S devra être réalisé entre les détenteurs au pro rata de leur détention de parts sociales de Classe P ou de parts sociales de Classe S, suivant le cas.

"Cap Global" signifie EUR 208.142.513,- (deux cent huit millions cent quarante-deux mille cinq cent treize euros) augmentés des intérêts accumulés sur la Créance Intra Group.

"Changement de Contrôle" se produira quand (i) plus de 50 (cinquante) pour cent des parts sociales de Classe A, de Classe B et de Classe C émises cesseront d'être détenues par ALcontrol Investors (Cayman) L.P. ou (ii) plus de 50 (cinquante) pour cent des unités A émises par ALcontrol Investors (Cayman) L.P. cesseront d'être détenues par un quelconque des Fonds GSO et Fonds Babson.

"Créance Intra Groupe" a le sens indiqué dans le Limited Partnership Agreement.

"Fonds Babson" a le sens indiqué dans le Limited Partnership Agreement.

"Fonds GSO" a le sens indiqué dans le Limited Partnership Agreement.

"Frais de la Transaction" signifie les frais raisonnables et les dépenses contractées par tout membre du Groupe afin de permettre, ou autrement en rapport avec, un Changement de Contrôle et inclut les dépenses raisonnables contractées par tout détenteur d'unités dans ALcontrol Investors (Cayman) L.P. ou l'une de ses Sociétés Affiliées afin de permettre un Changement de Contrôle.

"Groupe" signifie ALcontrol Investors (Cayman) L.P. et ses filiales.

"Instruments de Warrants" signifie les instruments qui gouvernent les Warrants Prioritaires et les Warrants Subordonnés.

"Limited Partnership Agreement" signifie le limited partnership agreement modifié et réitéré en rapport avec ALcontrol Investors (Cayman) L.P. conclu entre les Fonds GSO, les Fonds Babson, Credit Suisse AG, London Branch, Commerzbank AG, Almack SA, Fugu CLO B.V., ALcontrol Investors (Cayman) GP Ltd (en sa qualité de general partner de ALcontrol Investors (Cayman) L.P.) et autres daté aux alentours de ce jour, tel que modifié de temps à autres.

"Montant Approprié" signifie:

1. quand le rachat est prévu de survenir suite à un Surplus de Liquidité, le montant de celui-ci;
2. quand le rachat est prévu de survenir suite à un Changement de Contrôle, les Produits de la Vente;
3. dans tout autre cas de rachat, la valeur du prix de marché de la Créance Intra Groupe;

étant entendu que le Montant Approprié ne comprend pas les montants qui (directement ou indirectement) ont été préalablement inclus dans un Montant Approprié. Le "Montant Cumulé" est égal à la somme du Montant Approprié et de tout montant qui a préalablement représenté un Montant Approprié.

"Montant Cumulé" a le sens indiqué dans la définition du Montant Approprié.

"Montant Ouvert" signifie le Cap Global moins un montant égal à la différence entre le Montant Cumulé et le Montant Approprié.

"Produit de la Vente" signifie un montant égal au montant payé pour toutes catégories d'instruments et/ou de titres dans la Société ou ALcontrol Investors (Cayman) L.P. suite à la transaction qui a donné lieu à un Changement de Contrôle moins les Frais de la Transaction.

"Sociétés Affiliées" signifie toute filiale ou société de participations de tout détenteur d'unités dans ALcontrol Investors (Cayman) L.P. ou d'autres filiales de telle société de participations.

"Surplus de Liquidité" a le sens indiqué dans le Limited Partnership Agreement.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter (le "Surplus"), le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le Surplus. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts, et en particulier en cas d'émission de parts sociales en conformité avec les Instruments de Warrants.

Art. 8. Paiements. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés. En particulier, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra nommer des directeurs dans des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation en équité seulement avec l'accord préalable de ses associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2010.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Le profit net de la Société est égal aux profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels moins les frais généraux, amortissements et charges. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne 10 (dix) pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés, conformément aux dispositions suivantes.

Aucun dividende ne peut être payé aux associés avant que (i) les Warrants Prioritaires et les parts sociales de Classe P ont été rachetés et/ou exercés en entier, suivant le cas, et (ii) les Warrants Subordonnés et les parts sociales de Classe S ont été rachetés et/ou exercés en entier, suivant le cas, conformément aux dispositions de l'article 6 des présents Statuts.

Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions de cet article 16, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende conformément avec le présent article 16, tel dividende devra être distribué et payé comme suit:

(i) 12,5 (douze virgule cinq) pour cent dudit dividende déclaré devra être distribué aux détenteurs des parts sociales de Classe C, et

(ii) la différence devra être distribuée pro rata entre les détenteur(s) des parts sociales de Classe A et de Classe B.

Art. 17. Renonciation ou capitalisation. Aucune renonciation ni capitalisation de la Créance Intra Groupe ne peut intervenir sans le consentement des détenteurs des parts sociales de Classe P et des parts sociales de Classe S.

Art. 18. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009150961/518.

(090183153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Beta Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 97, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 149.407.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le neuf novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Daniel BARRS, administrateur de sociétés, demeurant à L-1250 Luxembourg, 97, avenue du Bois.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BETA COMMODITIES S.A.

" **Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet le négoce international de tous produits y compris de matières premières, non réglementés, ainsi que la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX EUROS (310,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 16 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Daniel BARRS, cent actions	100
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (7.750,-) euros, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (875,- €).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

116900

Daniel BARRS, administrateur de sociétés, demeurant à L-1250 Luxembourg, 97, avenue du Bois.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

BUSINESS CONSULTANCY SERVICES S.A., avec siège social à L-1250 Luxembourg, 97, avenue du Bois, inscrite au Registre du Commerce sous le numéro B86.687.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1250 Luxembourg, 97, avenue du Bois.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner Daniel BARRS, susmentionnée, administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes, et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BARRS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2009. REM 2009/1501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 26 novembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009150247/115.

(090181793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Tom's Fleesch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.534.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 octobre 2009 que Madame Sylvie PORTENSEIGNE, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, remplace, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, le Commissaire aux Comptes démissionnaire Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009150043/15.

(090181497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Project Bird GP ULC SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 163.606.303,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.920.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif à l'immatriculation de la Société déposé le 7 septembre 2009 sous le numéro LO 90139386.05

Les dénominations sociales des associés suivants de la Société doivent être lues comme suit:

- STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BIRD DR I

(au lieu de Stichting Administratiekantoor Bird DR I)

Et

- STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BIRD DR II

(au lieu de Stichting Administratiekantoor Bird DR II)

Il s'agit d'erreurs matérielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150071/19.

(090181280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Q.A.T. II Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 116.261.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Q.A.T. II INVESTMENTS S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Jean-Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on May 9th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1383 of July 18th, 2006. The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of Me Jean-Paul HENCKS, prenamed, on December 27th, 2007, published in the Mémorial number 382 of 14 February 2008.

The meeting was presided by Me Valérie Kopéra, "Maître en droit", residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Thierry Kauffman, "Maître en droit", residing in Luxembourg and as scrutineer Me Elisabeth Adam, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary (the "Attendance List"). The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appeared from said Attendance List, seventy-five thousand and forty (75,040) shares out of the eighty thousand (80,000) shares in issue in the Company were present or represented at the Meeting so that the quorum was reached.

III. The Meeting was duly convened by convening notices sent by registered mail on October 29th, 2009 to all the shareholders inscribed on the shareholders register of the Company at that date so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

Agenda:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-one million three hundred and nine thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 21,309,175) in order to increase it from its current amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) to twenty-one million four hundred and nine thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 21,409,175) by the creation and the issue of seventeen million forty-seven thousand and three hundred and forty (17,047,340) new shares of a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "New Shares"), against (i) the contribution in kind by the Subscribers of receivables each of them holds against the Company for an aggregate amount of fifteen million seven hundred and eighty-six thousand four hundred and twenty-three Euros and thirty-three cents (EUR 15,786,423.33) (the "Contribution in Kind") and (ii) a payment in cash of five million five hundred

and twenty-two thousand seven hundred and fifty-one Euros and sixty-seven cents (EUR 5,522,751.67) (the "Payment in Cash" and together with the Contribution in Kind, the "Contribution").

Waiver of the preferential subscription rights by the existing shareholders.

Acknowledgement and approval of the report of the independent auditor on the valuation of the Contribution in Kind.

Subscription of the New Shares for a total amount of twenty-one million three hundred and nine thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 21,309,175) (the "Subscription Price") and partial payment for such New Shares by way of the Contribution in Kind valued at fifteen million seven hundred and eighty-six thousand four hundred and twenty-three Euros and thirty-three cents (EUR 15,786,423.33) in such way that at least one fourth of each share is paid up, the remaining amount of the Subscription Price being paid up by the Payment in Cash by the Subscribers on the first request of the board of directors of the Company.

Allocation of the value of the total Contribution for an amount of twenty-one million three hundred and nine thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 21,309,175) to the issued share capital account.

2) Amendment of the conditions of the increase of capital within the limits of the authorised share capital so that the board of directors is authorised (i) to proceed to a capital increase within the limits of the authorised share capital by way of contributions in kind of any nature and in particular by conversion of loans and (ii) to suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders as provided for by the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, for any issues of shares within the limits of the authorised share capital.

3) Restructuring of the issued share capital of the Company by (i) creating two types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and (ii) dividing the preferred shares into six different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E and F, and reclassifying of the seventeen million one hundred and twenty-seven thousand three hundred and forty (17,127,340) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Ordinary Shares	27,448
Class A Preferred shares	2,849,982
Class B Preferred shares	2,849,982
Class C Preferred shares	2,849,982
Class D Preferred shares	2,849,982
Class E Preferred shares	2,849,982
Class F Preferred shares	2,849,982
TOTAL	17,127,340

4) Determination of the rights attached to each type and class of shares.

5) Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company.

6) Appointment of Mr Bernard Basecqz as director of the Company as from the date hereof up to the annual general meeting of the shareholders to be held in 2012.

Thereafter the following resolutions were unanimously passed by the shareholders of the Company:

First resolution

I. It is resolved:

(i) to increase the issued share capital of the Company by the issue of seventeen million forty-seven thousand three hundred and forty (17,047,340) shares each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) and a total subscription price of twenty-one million three hundred and nine thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 21,309,175) (the "Subscription Price") from its current amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) to twenty-one million four hundred and nine thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 21,409,175).

(ii) to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders.

(iii) that the New Shares will be subscribed against (i) the Contribution in Kind and (ii) the Payment in Cash.

Pursuant to Article 26-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the above Contribution in Kind has been the subject of a report dated November 12th, 2009 of Eurofid S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry (the "RCS") under number B 92.176, being an independent auditor.

The conclusion of such report reads as follows:

"Based on the work performed as described in section 5 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind, together with the Payment in Cash is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to issued".

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at fifteen million seven hundred and eighty-six thousand four hundred and twenty-three Euros and thirty-three cents (EUR 15,786,423.33).

II. Thereafter, there appeared Mr Yves Van Sante, director, with professional address at 37, Oudburgweg, B-9830 Sint Martens Latem (Belgium) here represented by Mrs Elisabeth Adam, lawyer, by virtue of a proxy given in ST Martens Latem on October 30th, 2009, Leeward Ventures Sicar S.C.A., a société en commandité par actions, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and registered with the RCS under number B 110.935, here represented by Mr Florian Berthier, employee, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 11th of November 2009, and Amelia & Associates S.A., a société anonyme, having its registered office at 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg and registered with the RCS under number B 105.105 (the "Subscribers"), who subscribed to the New Shares as set out hereafter against his/its name. The Subscription Price has been paid-up by each Subscriber as set out hereafter against his/its name by transfer of the Contribution in Kind in such a way that each share is paid-up for at least one forth.

Both proxies will remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the office of the meeting.
Subscribers

	Number of New Shares subscribed	Subscription price paid-up	Subscription price to be paid-up
Mr Yves Van Sante	11,491,794.00	11,566,160.09	2,798,582.41
Leeward Ventures Sicar S.C.A.	2,000,000.00	2,500,000.00	0.00
Amelia & Associates S.A.	3,555,546.00	1,720,263.24	2,724,169.26
	<u>17,047,340.00</u>	<u>15,786,423.33</u>	<u>5,522,751.67</u>

Mr Yves Van Sante and Amelia & Associates S.A. have undertaken to pay up the remaining amount of the total Subscription Price by the Payment in Cash at the first request of the board of directors of the Company.

It is then resolved to accept the payment of the Subscription Price by the Subscribers by way of the Contribution in Kind and the Payment in Cash and to allocate the value of the total Subscription Price to the issued share capital account.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company and proof of the commitments by Mr Yves Van Sante and by Amelia & Associates S.A. to pay up the remaining amount of the Subscription Price by the Payment in Cash on the first request of the board of directors of the Company were shown to the undersigned notary.

As a consequence the seventeen million forty-seven thousand, three hundred and forty (17,047,340) New Shares are validly issued as of the date hereof.

Following the share capital increase, the shareholders (including the Subscribers) resolved the following:

Second resolution

The shareholders resolved to amend the conditions of the increase of capital within the limits of the authorised share capital so that the board of directors is authorised (i) to proceed to a capital increase within the limits of the authorised share capital by way of contributions in kind of any nature and in particular by conversion of loans and (ii) to suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders as provided for by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, for any issues of shares within the limits of the authorised share capital.

Third resolution

The shareholders resolved to restructure the issued share capital of the Company by (i) creating two types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) and (ii) dividing the preferred shares into six different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E and F, so as to reclassify the seventeen million one hundred and twenty-seven thousand three hundred and forty (17,127,340) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Ordinary Shares	27,448
Class A Preferred shares	2,849,982
Class B Preferred shares	2,849,982
Class C Preferred shares	2,849,982
Class D Preferred shares	2,849,982
Class E Preferred shares	2,849,982
Class F Preferred shares	2,849,982
TOTAL	<u>17,127,340</u>

Fourth resolution

The shareholders resolved to attribute to each type and class of shares the rights as described in article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall be amended so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as mentioned in resolution 5 below.

Fifth resolution

The shareholders resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as follows:

" Art. 3.**3.1 - Subscribed share capital**

The Company's corporate capital is fixed at twenty-one million four hundred and nine thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 21,409,175) represented by twenty-seven thousand four hundred and forty-eight (27,448) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two million eight hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-two (2,849,982) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), two million eight hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-two (2,849,982) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), two million eight hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-two (2,849,982) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), two million eight hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-two (2,849,982) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), two million eight hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-two (2,849,982) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares") and two million eight hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-two (2,849,982) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares" and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares the "Preferred Shares") representing a total of seventeen million one hundred and twenty-seven thousand three hundred and forty (17,127,340) shares with a nominal value of one Euro twenty-five (EUR 1.25) each.

3.2 - Authorized capital

3.2.1 - The authorized capital is fixed at thirty-five million Euros (EUR 35,000,000), represented by twenty-eight million (28,000,000) shares having a par value of one point twenty-five Euro (1.25 EUR) each.

3.2.2 - The Board of Directors of the Company is authorised and instructed within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation of the present corporation, dated 9th May 2006, in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and accept subscriptions for such shares, subject to confirmation of this authorisation by a general meeting of shareholders for any authorised shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at the expiration of the prementioned period.

The Board is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to shareholders in lieu of dividends and also by way of contributions in kind of any nature and in particular by conversion of loans.

The Board is hereby authorised to suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders as provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for any issues of shares within the limits of the authorised share capital.

3.2.3 - Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorised, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

3.3 Reduction of share capital

3.3.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

3.3.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Preferred Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

3.3.3 - Each Class of Preferred Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (subject however to the Cancellation Value per Share as determined pursuant to the Articles) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period");

- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period");

- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the "Class E Period");

The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2015 Interim Accounts (the "Class F Period").

3.3.4 - In the event a class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class F Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 3.3.3 shall come in the order of Class A to Class F (to the extent not previously repurchased and cancelled).

3.3.5 - In the case of redemption of a class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled. The general meeting of the shareholders may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share, increased if so expressly decided by the general meeting by other readily distributable assets of the Company.

Any amendments to the present article 3.3 shall be subject to the unanimous decision of the shareholders present or represented at the shareholders' meeting (if any) to be held with a 75% quorum of all shares in issue.

3.4 - Share premium

Any available share premium shall be distributable.

3.5 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 10 of these Articles of Incorporation and within the limits provided for by article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

3.6 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 3, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

3.7 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

3.8 Definitions

Class A Interim 2010 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.
Class B Interim 2011 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.
Class C Interim 2012 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.
Class D Interim 2013 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.
Class E Interim 2014 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.
Class F Interim 2015 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.
Class Period	Means the Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period and Class F Period.
Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, minus any freely distributable reserves and premium and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the Articles of Incorporation) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be). So that:

	$AV = P - (L + LR) + R$ Whereby AV= Available Amount P= Net available Profits (including carried forward losses) LR= amount placed or to be placed into unavailable reserve(s) R=available reserves and premium
Available Cash	Means (i) all the cash (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months) and (ii) all assets of any nature (valued at their fair market value such as determined by the board of directors) held by the Company less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period."

Sixth resolution

The shareholders resolved to appoint Mr Bernard Basecqz, director, born on October 15th, 1945 at Enghien (Belgium), residing at 1, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, as director of the Company.

As a result, the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr Yves Van Sante
- Mr Johan Dejager
- Mr Steven van der Velden
- Mr Erik Dejonghe
- Mr Patrick Cornette
- Mr Luc Kindt
- Mr Bernard Basecqz.

The Meeting confirms that the office of the directors (including for the sake of clarity the office of Mr Bernard Basecqz) shall terminate at the annual general meeting of the shareholders to be held in the year 2012.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand seven hundred Euros (EUR 5,700).

The undersigned notary, who understands and speaks English herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de Q.A.T II INVESTMENTS S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1383 du 18 juillet 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Jean-Paul HENCKS, prénommé, le 27 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 382 du 14 février 2008.

L'assemblée a été présidée par M^e Valérie Kopéra, "Maître en droit", demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire M^e Thierry Kauffman, "Maître en droit", demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Me Elisabeth Adam, "Maître en droit", demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire instrumentant (la "Liste

de Présence"). Cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite Liste de Présence que soixante-quinze mille quarante (75.040) actions sur les quatre-vingt mille (80.000) actions émises par la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée de sorte que le quorum était atteint.

III. L'Assemblée a été dûment convoquée par des avis de convocation envoyés par lettre recommandée le 29 Octobre à tous les actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires de la Société au jour de la convocation de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de vingt et un millions trois cent neuf mille cent soixante-quinze Euros (21.309.175 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (100.000 EUR) à vingt et un millions quatre cent neuf mille cent soixante-quinze Euros (21.409.175 EUR) par la création et l'émission de dix-sept millions quarante-sept mille trois cent quarante (17.047.340) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (les "Actions Nouvelles") en contrepartie (i) de l'apport en nature par les Souscripteurs de créances que chacun d'entre eux détient envers la Société pour un montant total de quinze millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent vingt-trois Euros et trente-trois cents (15.786.423,33 EUR) ("Apport en Nature") et (ii) d'un paiement en espèces de cinq millions cinq cent vingt-deux mille sept cent cinquante et un Euros et soixante-sept cents (5.522.751,67 EUR) (le "Paiement en Espèces" et ensemble avec l'Apport en Nature, l'"Apport").

Renonciation aux droits de souscription préférentiels par les actionnaires existants.

Reconnaissance et approbation du rapport du réviseur d'entreprise sur l'évaluation de l'Apport en Nature.

Souscription des Actions Nouvelles pour un montant total de vingt et un millions trois cent neuf mille cent soixante-quinze Euros (21.309.175 EUR) (le "Prix de Souscription") et paiement partiel pour ces Actions Nouvelles par l'Apport en Nature évalué à quinze millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent vingt-trois Euros et trente-trois cents (EUR 15.786.423,33) d'une telle façon que chaque action soit libérée d'au moins un quart, le montant restant du Prix de Souscription étant libéré par le Paiement en Espèces par les Souscripteurs à première demande du conseil d'administration.

Allocation de la valeur de l'Apport total pour un montant de vingt et un millions trois cent neuf mille cent soixante-quinze Euros (21.309.175 EUR) au compte du capital social émis.

2) Modification des conditions de l'augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé de sorte que le conseil d'administration est autorisé (i) à procéder à une augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé par voie d'apports en nature, de toute nature et en particulier par la conversion de prêts et (ii) à supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants tel que prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour des émissions d'actions dans les limites de capital social autorisé.

3) Restructuration du capital social émis de la Société par (i) la création de deux types d'actions, à savoir les actions ordinaires et les actions privilégiées d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et (ii) la division des actions privilégiées en six différentes classes d'actions, à savoir les classes A, B, C, D, E et F et reclassification des dix-sept millions cent vingt-sept mille trois cent quarante (17.127.340) actions existantes comme suit:

Classes d'actions	Nombre d'actions
Actions ordinaires	27,448
Actions privilégiées de classe A	2.849.982
Actions privilégiées de classe B	2.849.982
Actions privilégiées de classe C	2.849.982
Actions privilégiées de classe D	2.849.982
Actions privilégiées de classe E	2.849.982
Actions privilégiées de classe F	2.849.982
TOTAL	17.127.340

4) Détermination des droits attachés à chaque type et classe d'actions.

5) Modification conséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

6) Nomination de Monsieur Bernard Basecqz comme administrateur de la Société à compter de la date des présentes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par les actionnaires de la Société:

Première résolution

I. Il est décidé:

(i) d'augmenter le capital social émis de la Société par l'émission de dix-sept millions quarante-sept mille trois cent quarante (17.047.340) actions chacune d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) et un prix total de souscription de vingt et un millions trois cent neuf mille cent soixante-quinze Euros (EUR 21.309.175) (le "Prix de Souscription") de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000) à vingt et un millions quatre cent neuf mille cent soixante-quinze Euros (EUR 21.409.175).

(ii) de renoncer aux droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

(iii) que les Actions Nouvelles seront souscrites en contrepartie (i) de l'Apport en Nature et (ii) du Paiement en Espèces.

Conformément à l'Article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ledit Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport daté du 12 novembre 2009 de Eurofid S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 92.176, étant le réviseur d'entreprise.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base des travaux accomplis tels que décrits dans la section 5 de ce rapport, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que la valeur de l'Apport en Nature avec le Paiement en Espèces n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre."

Suite à ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quinze millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent vingt-trois Euros et trente-trois cents (EUR 15.786.423,33).

II. Par conséquent, a comparu M. Yves Van Sante, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 37, Oudburgweg, B-9830 Saint-Martens-Latem (Belgique), ici représenté par Me Elisabeth Adam, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à ST Matens Lotem, le 30 octobre 2009, Leeward Venture Sicar S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 110.935, ici représentée par M. Florian Berthier, employé, en vertu d'une procuration sous sein privée donnée à Luxembourg. Le 11 novembre 2009, et Amelia & Associates S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 105.105 (les "Souscripteurs"), qui ont souscrit aux Actions Nouvelles tel qu'inscrit à côté de leur nom. Le Prix de Souscription a été libéré par chaque Souscripteur tel qu'indiqué ci-après à côté de son nom d'une telle manière que chaque action soit libérée pour au moins un quart:

Lesquelles procurations restent annexées au présent acte après avoir été paraphée "ne varietur" par le bureau.

Souscripteurs	Nombre d'Actions Nouvelles souscrites	Prix de souscription libéré	Prix de souscription à libérer
M. Yves Van Sante	11.491.794,00	11.566.160,09	2.798.582,41
Leeward Ventures Sicar S.C.A.	2.000.000,00	2.500.000,00	0,00
Amelia & Associates S.A.	3.555.546,00	1.720.263,24	2.724.169,26
	<u>17.047.340,00</u>	<u>15.786.423,33</u>	<u>5.522.751,67</u>

M. Yves Van Sante et Amelia & Associates S.A. se sont engagés à libérer le montant restant du Prix de Souscription total par le Paiement en Espèces à première demande du conseil d'administration.

Il est ensuite décidé d'accepter le paiement du Prix de Souscription par les Souscripteurs par voie de l'Apport en Nature et du Paiement en Espèces et d'allouer la valeur du Prix de Souscription total au compte du capital social émis.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société et preuve des engagements par M. Yves Van Sante et Amelia & Associates S.A. de libérer le montant restant du Prix de Souscription par le Paiement en Espèces à première demande du conseil d'administration de la Société ont été montrées au notaire soussigné.

Par conséquent, les dix-sept millions quarante-sept mille trois cent quarante (17.047.340) Actions Nouvelles sont valablement émises à la date des présentes.

En conséquence de l'augmentation de capital, les actionnaires (y compris les Souscripteurs) ont décidé ce qui suit:

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier les conditions d'augmentation du capital dans les limites du capital social autorisé de sorte que le conseil d'administration est autorisé (i) à procéder à une augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé par voie d'apports en nature de toute nature et en particulier par la conversion de prêts et (ii) à supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants tel que prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour des émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé.

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de restructurer le capital social émis de la Société par (i) la création de deux types d'actions, à savoir les actions ordinaires et les actions privilégiées d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25)

chacune et (ii) la division des actions privilégiées en six différentes classes d'actions, à savoir les classes A, B, C, D, E et F et reclassification des dix-sept millions cent vingt-sept mille trois cent quarante (17.127.340) actions existantes comme suit:

Classes d'actions	Nombre d'actions
Actions ordinaires	27.448
Actions privilégiées de classe A	2.849.982
Actions privilégiées de classe B	2.849.982
Actions privilégiées de classe C	2.849.982
Actions privilégiées de classe D	2.849.982
Actions privilégiées de classe E	2.849.982
Actions privilégiées de classe F	2.849.982
TOTAL	17.127.340

Quatrième résolution

Les actionnaires ont décidé d'attribuer à chaque type et classe d'actions les droits décrits à l'article 3 des statuts de la Société qui doit être modifié de sorte à refléter les résolutions précitées et aura par conséquent la teneur reprises dans la résolution 5 ci-dessous.

Cinquième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent et qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3.

3.1 - Capital social souscrit

Le capital social de la Société est fixé à vingt et un millions quatre cent neuf mille cent soixante-quinze Euros (21.409.175 EUR) représenté par vingt-sept mille quatre cent quarante-huit (27.448) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et deux millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (2.849.982) actions privilégiées de classe A (les "Actions Privilégiées de Classe A"), deux millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (2.849.982) actions privilégiées de classe B (les "Actions Privilégiées de Classe B"), deux millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (2.849.982) actions privilégiées de classe C (les "Actions Privilégiées de Classe C"), deux millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (2.849.982) actions privilégiées de classe D (les "Actions Privilégiées de Classe D"), deux millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (2.849.982) actions privilégiées de classe E (les "Actions Privilégiées de Classe E"), et deux millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (2.849.982) actions privilégiées de classe F (les "Actions Privilégiées de Classe F" et, avec les Actions Privilégiées de Classe A, les Actions Privilégiées de Classe B, les Actions Privilégiées de Classe C, les Actions Privilégiées de Classe D et les Actions Privilégiées de Classe E, les "Actions Privilégiées"), représentant un total de dix-sept millions cent vingt-sept mille trois cent quarante (17.127.340) actions d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

3.2 - Capital autorisé

3.2.1 Le capital autorisé est établi à trente-cinq millions d'Euros (EUR 35.000.000), représenté par vingt-huit millions (28.000.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

3.3.2 Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé, endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte constitutif de cette société daté du 9 mai 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de réaliser cette augmentation de capital, en une fois ou en tranches périodiques, d'émettre des actions représentant cette augmentation de capital entière ou partielle et d'accepter les souscriptions afférentes, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires en ce qui concerne la partie du capital qui, à l'expiration de la susdite période ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou pourra décider de temps à autre de réaliser tout ou partie de cette augmentation de capital au moyen de la conversion du bénéfice net de la Société en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes et également par voie d'apports en nature de toute nature et en particulier par la conversion de prêts.

Le Conseil est également autorisé à supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour des émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des Statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

3.3 Réduction du capital social

3.3.1 - Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions y compris l'annulation d'une ou plusieurs classes entière d'Actions Privilégiées par le rachat et l'annulation de toutes les actions en émission dans cette ou ces classe(s).

3.3.2 - Dans l'hypothèse d'une réduction de capital social par le rachat ou l'annulation d'une ou plusieurs Classes d'Actions Privilégiées, les actionnaires détenant des actions appartenant à la classe ou aux classes d'actions rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action Privilégiée de la classe ou des classes en question détenue(s) par l'actionnaire et annulée(s).

3.3.3 - Chaque Classe d'Actions Privilégiées donne droit à son détenteur, en cas de rachat d'une telle classe, proportionnellement au nombre d'actions détenues dans une telle classe, au Montant Disponible (soumis cependant à la Valeur d'Annulation par Action comme déterminé dans les Statuts) pour la période à laquelle fait référence la classe selon les termes du présent article:

- La période pour les Actions Privilégiées de Classe A est celle commençant le jour de la constitution et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de Classe A (la "Période de Classe A");

- La période pour les Actions Privilégiées de Classe B est celle commençant le jour suivant la Période de Classe A et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de Classe B (la "Période de Classe B");

- La période pour les Actions Privilégiées de Classe C est celle commençant le jour suivant la Période de Classe B et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de Classe C (la "Période de Classe C");

- La période pour les Actions Privilégiées de Classe D est celle commençant le jour suivant la Période de Classe C et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de Classe D (la "Période de Classe D");

- La période pour les Actions Privilégiées de Classe E est celle commençant le jour suivant la Période de Classe D et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de Classe E (la "Période de Classe E");

- La période pour les Actions Privilégiées de Classe F est celle commençant le jour suivant la Période de Classe E et finissant à la Date des comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de Classe F (la "Période de Classe F").

3.3.4 - Dans le cas où une Classe d'Actions Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, en cas de rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe d'Actions Privilégiées, sous réserve que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe F, et les Classes d'Actions Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 3.3.3, se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe F (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

3.3.5 - Dans le cas du rachat d'une classe d'Actions Privilégiées, les détenteurs de cette classe d'Actions Privilégiées percevront la Valeur d'Annulation par Action calculée comme suit: la valeur nominale par Action Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre d'Actions Privilégiées émises dans la classe devant être rachetée et annulée. L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de limiter le Montant d'Annulation par Action à la Somme Disponible par Action, augmentée, par décision expresse de l'assemblée générale, de tout autre actif de la Société prêt à être distribué.

Toute modification au présent article 3.3 devra faire l'objet d'une décision unanime des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de 75% de toutes les actions émises.

3.4 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

3.5 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 10 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3.6 - Droits de vote - Distributions

Chaque action, qu'elle soit Action Ordinaire ou Action Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel au nombre d'actions qu'il détient. A moins que ce ne soit prévu au présent article 3, chaque action aura un rang pari passu équivalent à toute autre action et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

3.7 - Indivisibilité des Actions

A l'égard de la Société, les actions sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par action n'est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

3.8 - Définitions

Comptes Intérimaires 2010 de Classe A	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Privilégiées de Classe A.
Comptes Intérimaires 2011 de Classe B	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Privilégiées de Classe B.
Comptes Intérimaires 2012 de Classe C	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Privilégiées de Classe C.
Comptes Intérimaires 2013 de Classe D	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Privilégiées de Classe D.
Comptes Intérimaires 2014 de Classe E	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Privilégiées de Classe E.
Comptes Intérimaires 2015 de Classe F	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Privilégiées de Classe F.
Période de la Classe	Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E et Période de la Classe F.
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés mais (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive moins toute réserve ou prime librement distribuable et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou aux exigences des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas) De telle façon que: $SD = P - (+RI) + R$ Où SD= Sommes disponibles P= Profits net disponible (incluant les pertes reportées) RI= Montant placé ou à placer dans les réserves indisponibles R= Réserves disponibles et prime d'émission Sommes Disponibles Signifie (i) toutes les sommes (autres que les sommes déposées sur des comptes à terme avec une maturité supérieur à six (6) mois) et (ii) tout avoir de toute nature (évalué à leur valeur marchande telle que déterminée par le conseil d'administration) détenu par la société moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable à moins de (6) mois déterminée sur la base des Comptes Intérimaires de la Période de la Classe concernée.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée."

Sixième résolution

Les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Bernard Basecqz, administrateur, né le 15 octobre 1945, à Enghien (Belgique), demeurant au 1, me Plaetis, L-2338 Luxembourg, comme administrateur de la Société. Par conséquent, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- M. Yves Van Sante
- M. Johan Dejager
- M. Steven van der Velden
- M. Erik Dejonghe
- M. Patrick Cornette
- M. Luc Kindt
- M. Bernard Basecqz

L'Assemblée confirme que le mandat des administrateurs (y compris, afin d'éviter tout doute, le mandat de M. Bernard Basecqz) se termineront à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

116912

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à cinq mille sept cents euros (EUR 5.700).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Kopéra, T. Kauffman, E. Adam et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48148. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009150207/614.

(090181808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Futuristic Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.562.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 novembre 2009 que Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, remplace, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014, le commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150045/15.

(090181503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 107.298.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 24 novembre 2009 que:

1. La démission de la société MM ADVISORS sàrl en tant que commissaire aux comptes est acceptée.

2. La nomination de Mademoiselle Nathalie Clercx, demeurant professionnellement au 4 avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société à partir de l'exercice 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009150042/17.

(090181483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

REM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.881.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 29 juillet 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été réélu réviseur d'entreprise de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150039/15.

(090181278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

DL Quality Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.287.

—
L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DL QUALITY ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte notarié du 19 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 3 de 1991, page 98.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Amand, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais,

qui nomme comme secrétaire Madame Nathalie La Vaullée, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joaquim Tomaz, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Approbation de la dissolution de la Société et mise en liquidation;
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs; et
4. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix présentes ou représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Philippe AMAND, avec adresse professionnelle à L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

L'assemblée décide en outre de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 et suivants de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs savoir Monsieur Franck SARRE, Monsieur Philippe AMAND, Monsieur Jacques PETERS, et Monsieur Olivier de JAMBLINNE DE MEUX pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. AMAND, N. LA VAULLÉE, J. TOMAZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47962. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009150180/62.

(090181937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Tolhuin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.581.

Extrait du procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juin 2009

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes, en fonction, pour une nouvelle période de un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009150061/14.

(090181456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Zento S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.614.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 19 novembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 Luxembourg
- Monsieur Philippe SLENDZAK, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 Luxembourg
- Madame Catherine CALVI, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L - 1118 Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer la société AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES avec siège social au 32 Boulevard Joseph II - L - 1840 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société MAZARS dont le mandat est échu.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150049/19.

(090181725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Multimedcom, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.436.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 19 novembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L -2530, Luxembourg
- Monsieur Philippe SLENDZAK, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 Luxembourg
- Madame Catherine CALVI, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L - 1118 Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer la société AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES avec siège social au 32 Boulevard Joseph II - L - 1840 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société MAZARS dont le mandat est échu.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150047/19.

(090181737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Swiss Finance & Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 91.649.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 23 octobre 2009

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009149097/16.

(090181122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

LSF Lux Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.862.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2009

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2009, sous le numéro 892/2009 du répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2009, relation: LAC/2009/40603:

- Que l'associé unique, "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", a prononcé la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité.
- Que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a déclaré que tout le passif de la société est réglé, et que les comptes de clôture de la société ont été approuvés.
- Qu'il a été accordé décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

- Que la liquidation de "LSF Lux Investments II S.à.r.l." est donc à considérer comme clôturée et que les livres et documents seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009149004/22.

(090180136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Skytation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 88.248.

—
EXTRAIT

Cession de parts sociales:

Monsieur Daniel FRENCH, né le 14.08.1954 à Neuilly-sur-Seine (F), demeurant à L-6868 Wecker, 6, Duchscherstross, cède

- à Monsieur Stéphane DE WOLF, né le 19.03.1974 à Bruxelles, demeurant B-1070 Bruxelles, 65 Boulevard Théo Lambert, 9 parts sociales qu'il détient dans la société Skytation Sàrl, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 88.248, avec siège social à 1, rue du Golf, L-1638 Senningerberg;

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Suite aux cessions, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

Monsieur Joël Rémy HENCKS, demeurant à L-3327 Crauthem, 10, rue de Hellange	34 parts sociales
Monsieur Daniel FRENCH, demeurant à L-6868 Wecker, 6, Duchscherstross	24 parts sociales
Monsieur Stéphane DE WOLF, demeurant à B-1070 Bruxelles, 65 Boulevard Théo Lambert	42 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} octobre 2009.

Pour extrait conforme

Skytation S.à r.l.

P.d. Signature

Référence de publication: 2009149145/32.

(090180797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Lagorno S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.782.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 13 novembre 2009, LAC/2009/47986, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "LAGORNO S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 41.782, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, constituée par acte de Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 21 janvier 1993, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998 en date du 21 novembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 439 du 19 mars 2002,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 11 novembre 2009, à l'ancien siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149008/22.

(090179689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Immobilière EMTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 38.315.

Par la présente, je vous informe de ma démission immédiate et mise à disposition de mon poste de gérant de la société Immobilière EMTE S.à r.l., RCS B 38315.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Romain Schumacher.

Référence de publication: 2009149148/10.

(090180805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Innova Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.257.

RECTIFICATIF

Extrait

Le présent extrait annuel et remplace le précédent enregistré et déposé le 09/11/09 sous la la référence L090171673.05

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 août 2009 que:

2) Les associées révoquent de son poste de gérant de catégorie B:

- Monsieur José Fernando Rodrigues GUERREIRO DE SOUSA, gérant de catégorie B, demeurant à P-1000 Lisboa, 195 Avenida da Liberdade,

En remplacement, les associées décident de nommer pour une durée indéterminée au poste de gérant de catégorie B:

- Monsieur Hugo TAMAGNINI PEREIRA RIBEIRO GONCALVES, né le 20 janvier 1977 à Gondomar (Portugal), managing director, demeurante B-1060 BRUXELLES, 31 Rue de Lausanne, en qualité de gérant de catégorie B.

Il aura les mêmes pouvoirs que les autres membres du conseil de gérance dans le respect des statuts de la société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149133/22.

(090180559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

PBLuxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.216.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de PBLuxembourg S.A. du 10 mars 2009

Le conseil d'administration de la Société a nommé, Madame Murielle Vincenti, demeurant Via Sione 4,6908 Massagno, Suisse, Monsieur Francesco Antonio Cassiano, demeurant Vicolo Torre 10, 6982 Agno, Suisse, Monsieur Paolo Besio demeurant Corso Plebisciti 9, Milan, Italy, administrateurs de la Société à compter du 10 mars 2009, pour une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149134/14.

(090180588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Sherleny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 112.339.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2009

- Les démissions de:

* Mr. Gregory Cuissard, Corporate officer, dont l'adresse professionnelle est au 7 rue de l'Arquebuse CH 1204 Genève Suisse;

* Mr. Salim Bourekba, Corporate officer, dont l'adresse professionnelle est au 412F route d'Esch - L-2086 Luxembourg;

* Mme Stéphanie Colleaux, Corporate officer, dont l'adresse professionnelle est au 412F route d'Esch - L-2086 Luxembourg

de leurs mandats d'Administrateur sont acceptés.

- Sont nommés nouveaux administrateurs:

* Mr. Jean-François Cordemans, Corporate officer, dont l'adresse professionnelle est au 4 rue des Marbriers - CH1204 Genève Suisse;

* Mr. Vicente Ciletti, Corporate officer, dont l'adresse professionnelle est au 4 rue des Marbriers - CH1204 Genève Suisse;

* Mrs. Marie Vaslin, Corporate officer, dont l'adresse professionnelle est au 4 rue des Marbriers - CH1204 Genève Suisse.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Genève, le 21 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Sherleny Investments SA

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149121/28.

(090180467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

L.F. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.317.

En date du 1^{er} novembre 2009, l'adresse du gérant Frank John Sixt a changé et se trouve à présent au House C, Peak Villas, 86-88 Peak Road, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149151/12.

(090180857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Jacof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.068.

Par résolutions signées en date du 2 novembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Pascal Roumigüé, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission de Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

3. Nomination de Marie-Laurence Lambert, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149152/19.

(090180858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

NGI 3E International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.515.

—
EXTRAIT

Cessions de parts sociales

En vertu de trois conventions de cession de parts sociales passées sous seing privé en date du 26 septembre 2009, et dûment approuvées par l'unanimité des associés,

1) Monsieur Mohamed CHOUCHANE, né le 27 juillet 1971 à Nice (France), demeurant 13, rue Azerbaïdjan, 2037 Tunis (Tunisie),

a cédé:

10 (dix) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la Société,

à Monsieur Pascal BILLOT, né le 8 décembre 1963 à Levallois-Perret (France), demeurant F-80250 Chaussoy Epagny (France), 7, rue de la Carrière;

2) Monsieur Mohamed CHOUCHANE, né le 27 juillet 1971 à Nice (France), demeurant 13, rue Azerbaïdjan, 2037 Tunis (Tunisie),

a cédé:

15 (quinze) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la Société,

à Monsieur François RICHAUME, né le 29 juillet 1965 à Nancy (France), demeurant Yoff Ranhrar, lot 07 B.P. 8704 Dakar (Sénégal);

3) Monsieur Mohamed CHOUCHANE, né le 27 juillet 1971 à Nice (France), demeurant 13, rue Azerbaïdjan, 2037 Tunis (Tunisie),

a cédé:

5 (cinq) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la Société,

à Monsieur Çhan SAM-PETITMENGIN, né le 27 juin 1968 à PHNOM PENH (Cambodge), demeurant F-59000 Lille (France), 5/301, rue Carolus,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149157/35.

(090180896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 6 novembre 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Christopher Masek, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Directeur de classe A avec effet immédiat

- Dan Soudry, avec adresse au 6, Rue Christophe Colomb, 75008 Paris, France, de son mandat de Directeur de classe A avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey, au mandat de Directeur de classe A avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 28 février 2010 et qui se tiendra en 2010.

- Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de Directeur de classe A avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 28 février 2010 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149150/23.

(090180842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Rowisc Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 83, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 30.649.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 mai 2009

1. La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle d'un Administrateur de la Société, est actée comme suit:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, né le 30 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2009.

Certifié sincère et conforme
ROWISC HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149149/19.

(090180819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

UPRN 1 SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.108.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009149085/12.

(090180963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Luxinvestor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149377/10.

(090181087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

L.Q.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 90.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

116921

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149378/9.

(090180968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Le Floor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 129.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149379/9.

(090180845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

International Business Operations, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149380/9.

(090180967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Maple Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.266.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 13 novembre 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 13 novembre 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Bernard FELTEN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009149324/17.

(090180753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

MTLP Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 25.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.732.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine on the thirtieth day of October,
before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MTLP Investment S.C.A., a partnership limited by shares duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.732 (the "Company"), and whose deed of incorporation enacted on July 25, 2008, has been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2080 dated August 27, 2008.

There appeared:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its

registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.711,

and

MTLP Management S.à r.l. (formerly CEP III Investment 10 S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.662

here represented by Ms Marlene Metgé, employee, having her professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on October 29, 2009,

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. That the twenty-five thousand five hundred and one (25.501) shares representing the entire share capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.
2. Grant discharge to the Company's general partner for the exercise of its mandate until the date of the dissolution.
3. Appointment of The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. as liquidator of the Company.
4. Appointment of MTLP Management S.à r.l. as liquidation auditor of the Company.
5. Approval of the liquidator and the liquidation auditor's reports.
6. Discharge to the liquidator and to the liquidation auditor for the exercise of their respective mandate.
7. Declaration that the activity of the Company has ceased and that all assets of the Company are transferred to CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée, qualifying as a société d'investissement en capital à risque, incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127 711, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown.
8. Cancellation of the shareholder's register of the dissolved Company.
9. Resolution to deposit and keep the Company's books at the Company's registered office for a period of five (5) years starting at the date of the present extraordinary general meeting.
10. Consignation of the funds, if any, which could not be distributed to creditors or shareholders, on the bank account of the liquidator.
11. Resolution to close the liquidation of the Company.
12. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to dissolve the Company in accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.

Second resolution

The meeting resolves to grant discharge to MTLP Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.662, acting as General Partner of the Company, for the exercise of its mandate as General Partner of the Company until the date thereof.

Third resolution

The meeting resolved to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600, as liquidator of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint MTLP Management S.à r.l., above-named, as liquidation auditor of the Company.

Fifth resolution

The shareholders resolve to approve the liquidator's and the liquidation auditor's reports. The reports are annexed to this deed.

116923

Sixth resolution

The shareholders resolve to grant discharge to the liquidator and to the liquidation auditor for the exercise of their respective mandates.

Seventh resolution

The meeting declares that the activity of the Company has ceased and that all assets of the Company are transferred to CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown.

Eighth resolution

The meeting declares that the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

Ninth resolution

The meeting resolves to deposit and keep the Company's books at the registered office of the Company for a period of five (5) years starting at the date hereof.

Tenth resolution

The meeting resolve to consign the funds, if any, which could not be distributed to creditors or shareholders on the bank account of the liquidator, prenamed.

Eleventh resolution

The shareholders resolve to close the liquidation of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MTLP Investment S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.732 (la "Société") constituée suivant acte du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2080 en date du 27 août 2008.

A comparu:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711,
et

MTLP Management S.à r.l. (anciennement CEP III Investment 10 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.662,

ici représentées par Mlle Mlle Marlène Metgé, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg vertu de deux (2) procurations données le 29 octobre 2009;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui. Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que vingt-cinq mille cinq cent et une (25.501) actions représentant la totalité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat.
2. Décharge à l'Associé commandité pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
3. Nomination de The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. en qualité de liquidateur de la Société.
4. Nomination de MTLP Management S.à r.l. en qualité de commissaire à la liquidation.
5. Approbation du rapport du liquidateur et du rapport du commissaire à la liquidation.
6. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.
7. Déclaration que l'activité de la Société a cessé et que tout l'actif est transféré à CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711, qui y répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.
8. Annulation du registre des associés de la Société dissoute.
9. Résolution de déposer et garder les documents sociaux au siège social de la Société pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée.
10. Consignation, le cas échéant, des sommes et valeurs revenant aux créanciers et aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite sur le compte en banque du liquidateur.
11. Approbation de la clôture de la liquidation.
12. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société en conformité avec les articles 141 à 151 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge à MTLP Management S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.662, en qualité d'associé commandité de la Société, pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600, en qualité de liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer MTLP Management S.à r.l., susnommée, en qualité de commissaire à la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur et le rapport du commissaire à la liquidation. Les rapports restent annexées au présent acte.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de donner décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Seventh resolution

L'assemblée déclare que l'activité de la Société a cessé et que tout l'actif est transféré à CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, qui y répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.

Eighth resolution

L'assemblée déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

116925

Ninth resolution

L'assemblée décide de déposer et de conserver les documents sociaux de la Société au siège social de la Société, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date des présentes.

Tenth resolution

L'assemblée décide de consigner, le cas échéant, les sommes et valeurs revenant aux créanciers et aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite sur le compte en banque du liquidateur.

Eleventh resolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Metgé, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009150273/0.

(090182338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Référence de publication: 2009150273/201.

(090182338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 28 septembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Mr. Marcel Stephany, 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été réélu commissaire aux comptes de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150038/15.

(090181275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Flims S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 61.818.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 octobre 2009 que:

Les mandats des administrateurs,
 - M. Yan LE VERNOY, né le 21.04.1966 à Suresnes (France), demeurant à 2, rue François Bellot, CH-1206 Genève;
 - Mme Laurence LE VERNOY, née le 09.09.1966 à Strasbourg (France), demeurant à 2, rue François Bellot, CH-1206 Genève;
 - et M. Jean Bastien PASCQUINI, né le 25.07.1965 à Sarlat (France), demeurant à 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
 sont reconduits. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2012.

Pour extrait sincère et conforme
 Signature

Référence de publication: 2009150035/18.

(090181230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Mirai S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.628.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 19 novembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L -2530 Luxembourg
- Monsieur Philippe SLENDZAK, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt -L - 2530 Luxembourg
- Madame Catherine CALVI, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L - 1118 Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer la société AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES avec siège social au 32 Boulevard Joseph II - L - 1840 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société MAZARS dont le mandat est échu.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150046/19.

(090181757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Luxuriant S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 138.561.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 septembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 septembre 2009 que:

- suite à la démission de Monsieur Pascal Monfort, né le 8 avril 1974 à Briey (France) et demeurant au 1 allée du philosophe F-75011 Paris (France) de sa fonction de gérant unique, Monsieur Sébastien Vécrin, né le 14 juin 1973 à Metz (France), demeurant au 25 rue Pierre Federspiel L-1512 Strassen est nommé gérant unique de la société Luxuriant S.à r.l. pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009150055/17.

(090181570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Omicom Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.636.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 19 novembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 Luxembourg

- Monsieur Philippe SLENDZAK, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 Luxembourg
- Madame Catherine CALVI, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L - 1118 Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer la société AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES avec siège social au 32 Boulevard Joseph II - L - 1840 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société MAZARS dont le mandat est échu.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150048/19.

(090181734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Mondorf Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.024.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 novembre 2009 que:

Monsieur Aniel GALLO démissionne de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Luc François HILGER, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009150034/15.

(090181223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Supercars Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.526.

—
L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Hector Victor Hai GUEZ BRAMLI, gérant de sociétés, né à Sfax (Tunisie), le 25 septembre 1941, demeurant à E-48920 Portugaleta, 22B, rue Maria Diaz de Haro, (Espagne).

2) La société à responsabilité limitée de droit espagnol "SAKKARA CONECTION 5000 S.L.", ayant son siège social à E-48014 Barakaldo (Bizkai), calle Zaballa n° 9-5 derecha, (Espagne), inscrite au Registre de Commerce de Bilbao sous le numéro B95306809.

Les deux sont ici représentés par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "SUPERCARS", établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70526, (la "Société"), a été constituée originellement sous la dénomination sociale de "MORIAH", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 18 septembre 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

* en date du 9 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 838 du 14 août 2004, et

* en date du 8 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 278 du 2 février 2008.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

116928

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Hector Victor Hai GUEZ BRAMLI, gérant de sociétés, né à Sfax (Tunisie), le 25 septembre 1941, demeurant à E-48920 Portugaleta, 22B, rue Maria Diaz de Haro, (Espagne), comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au Liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au gérant technique Monsieur Michel AMAR ainsi qu'au gérant administratif Monsieur Hector Victor Hai GUEZ BRAMLI pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BATARDY - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2009. Relation GRE/2009/4279. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 30 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009150894/67.

(090183195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148912/12.

(090180138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.